

Document d'informations clés

CM-AM PROTECTIVE 85

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CM-AM PROTECTIVE 85

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Code ISIN Part C : FR0013238276

Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu

Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local)

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

OBJECTIFS

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion :

- d'offrir une participation partielle à l'évolution de deux catégories d'actifs risqués et à faible risque, à travers un panier d'OPCVM et/ou FIA gérés activement. Les actifs risqués sont investis sur les marchés actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs, et les actifs à faible risque sont investis sur des instruments monétaires et/ou obligataires. La part des actifs risqués représentera jusqu'à 60% de l'actif du fonds.

- d'assurer aux porteurs de parts une protection partielle du capital à chaque valeur liquidative à hauteur de 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création de l'OPCVM (hors commission de souscription).

La protection est révisable en continu à chaque valeur liquidative et uniquement à la hausse, en fonction des performances du fonds. La valeur liquidative du fonds reste en permanence supérieure ou égale à 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du fonds.

Période de protection : Période allant de la valeur liquidative établie le 17/03/2017 jusqu'à l'échéance de la protection, le 29/12/2036.

Au-delà de la dernière valeur liquidative bénéficiant de la protection calculée le 29/12/2036, et sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF, la société de gestion pourra soit reconduire la protection pour une période qui sera à définir, soit changer son orientation de gestion.

La société de gestion utilisera une technique de gestion inspirée de la méthode dite de l'assurance de portefeuille pour atteindre son objectif de gestion.

Cette méthode consiste à réajuster les proportions d'actifs risqués et à faible risque, régulièrement et dynamiquement, en fonction de l'évolution des actifs risqués et de celle des taux d'intérêt.

La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du fonds soit investie dans l'actif à faible risque, notamment afin de respecter la contrainte de la protection partielle du capital. Le fonds pourrait ne plus participer à un éventuel rebond ultérieur du marché actions.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Avantages pour le porteur	Inconvénients pour le porteur
Le porteur bénéficie d'une protection partielle du capital à chaque valeur liquidative. Cette protection est révisable à chaque valeur liquidative et uniquement à la hausse en fonction de la performance de l'OPCVM. La valeur liquidative de cet OPCVM reste en permanence supérieure ou égale à la protection partielle effective au moment de la souscription.	A travers cet OPCVM existe une possibilité de baisse de la valeur liquidative de la part de 15% maximum, et il est recommandé une durée de placement de 4 ans minimum.
Le porteur bénéficie d'une gestion dynamique des actifs et d'une allocation revue en permanence en fonction de l'évolution des marchés.	La stratégie d'investissement utilisée par le gestionnaire de l'OPCVM visant à obtenir la protection partielle du capital pendant toute la durée du fonds ne permet pas au porteur de bénéficier de la hausse totale des actifs risqués. En contrepartie de la protection partielle du capital, l'exposition aux actifs risqués peut n'être que partielle et la performance également.
Le porteur peut racheter ses parts chaque semaine sans commission de rachat et avec le bénéfice d'une protection partielle du capital.	Le niveau d'exposition aux actifs risqués peut être nul; l'OPCVM peut être monétarisé et le rester en vue de respecter les contraintes de protection partielle du capital. Dans ce cas, il deviendrait temporairement insensible aux évolutions ultérieures, même positives des actifs risqués.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous secteurs.

De 40% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 25% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille.
- emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscriptions/rachats : Les souscriptions et les ordres de rachats sont centralisés les jeudis à 18 heures et exécutés sur la valeur liquidative du lendemain calculée suivant les cours de clôture de Bourse du lendemain. La valeur liquidative est calculée les vendredis à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Cet OPCVM est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Cet OPCVM a pour objectif la croissance et la préservation du capital. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, et sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 4 ans

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPCVM par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPCVM enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cet OPCVM dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de cet OPCVM se situent à un niveau faible, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur liquidative de cet OPCVM en soit affectée.

Le risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Vous avez le droit à la restitution d'au moins 85% de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas si vous avez souscrit ou racheté vos parts en dehors de la période de protection, allant de la valeur liquidative établie le 17/03/2017 à celle du 29/12/2036 incluse.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le rendement n'est garanti que si vous (à adapter, description des conditions pertinentes ou référence à l'endroit où ces conditions sont décrites dans le document) XXXX.

Période d'investissement recommandée : 4 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 460 €	9 440 €
	Rendement annuel moyen	-5,40 %	-1,40 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 730 €	9 810 €
	Rendement annuel moyen	-2,70 %	-0,50 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060 €	10 600 €
	Rendement annuel moyen	0,60 %	1,50 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 770 €	12 700 €
	Rendement annuel moyen	7,70 %	6,20 %

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 euros sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	127 €	209 €
Incidence des coûts*	1,30 %	0,50 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,10 % avant déduction des coûts et de -0,60 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend cet OPCVM afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00 % du montant investi/100 €). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 100 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,28 % de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	28 €
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : supérieur à 4 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit financier, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Direction des Fonctions Supports, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées de l'OPCVM ainsi que les calculs des scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.